



Zones urbaines, agricoles et naturelles

- Zone UA - Mixte / densité forte
- Zone UB - Mixte / densité moyenne
- Zone UC - Habitat / densité moyenne
- Zone UD - Habitat / densité faible
- Zone UE - Activités
- Zone UTS - thermal / santé tourisme
- Zone UX - Equipement public

- Zones A - Agricole
- Zones N - Naturelle
- Zones Nu - Naturelle bâtie
- Zones Ne - Naturelle soumise à risque d'éboulement

Zones d'urbanisation future

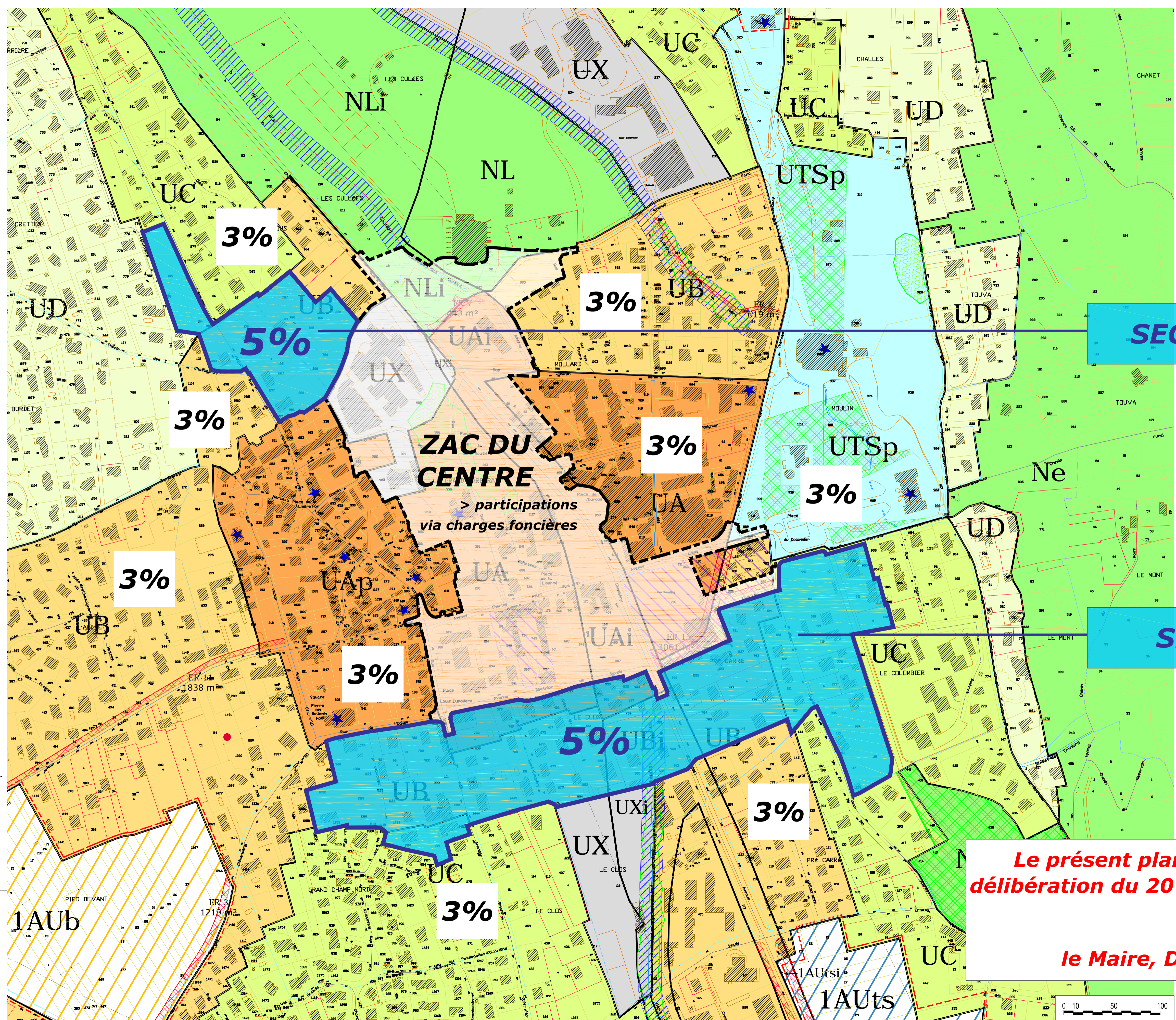
- 1AU Zone AU souple
- 2AU Zone AU stricte
- Zone AUB
- Zone AUC
- Zone AUD
- Zone AUE
- Zone AUTS

Indice des zones

- i** secteur soumis à risque d'inondation
- p** secteur d'intérêt patrimonial
- r** espace remarquable (intérêt écologique, naturel, faunistique, floristique...)
- a** secteur lié à l'aérodrome
- d** ZAC des Drouilles

- Périmètre ZAC centre à titre indicatif
- Périmètre ZAC des Drouilles à titre indicatif
- Périmètre OA (orientations d'aménagement)
- Emplacement réservé
- Marge de Recul
- Espace Boisé Classé
- Parcelle bâtie, emprise du bâtiment à préciser
- Espaces végétalisés à mettre en valeur (R123-11h du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiments remarquables (L-123-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre d'attente de projet (L-123-2-A du code de l'urbanisme)
- Emprise axes bruyants (RD 5 - RD 9 - RD 1006)

- ZAC de 2007
- zonage du PLU approuvé



SECTEUR NORD

SECTEUR SUD

Le présent plan est annexé à la délibération du 20 novembre 2012.

le Maire, Daniel GROSJEAN

